



PROGRAMME DE LA JOURNEE

OUVERTURE DU SCRUTIN

Dimanche 7 mars 2021 à la salle villageoise

En cette période de pandémie, la Municipalité encourage les électrices et électeurs à avoir recours au vote par correspondance pour le scrutin du 1^{er} tour.

Cela étant, le vote au local de vote est autorisé dans le strict respect des règles d'hygiène, de distance et de port du masque.

Il est en outre rappelé que les rassemblements de plus de cinq personnes sur le domaine public sont prohibés.

Le Bureau du conseil général remercie chacune et chacun de se conformer aux instructions qui seront données en fonction de la situation.

09h00 à 10h00 Ouverture du bureau de vote pour le 1^{er} tour municipalité

11h00 Affichage des résultats

- au pilier public
- à la place de la Fontaine
- sur les portes du foyer
- sur les portes de la salle villageoise côté place de jeux
- au stand de tir
- au pilier public de St-Denis
- sur le site internet www.grancy.ch



Aucune proclamation des résultats n'aura lieu à la salle villageoise (Covid19).

11h00 à 11h45 Dépôt des listes pour le 2^{ème} tour municipalité ou le 1^{er} tour syndic

12h30 à 13h30 Ouverture du bureau pour le 2^{ème} tour municipalité ou 1^{er} tour syndic

14h00 Affichage des résultats aux mêmes endroits

14h00 à 14h30 Dépôt des listes pour le 1^{er} ou 2^{ème} tour syndic

15h00 à 16h00 Ouverture du bureau pour le 1^{er} ou 2^{ème} tour syndic

16h30 Affichage des résultats aux mêmes endroits

16h30 à 17h00 Dépôt des listes pour le 2^{ème} tour syndic

17h30 à 18h30 Ouverture du bureau pour le 2^{ème} tour syndic

19h00 Affichage des résultats aux mêmes endroits

Chacun est rendu attentif au fait que le Bureau pourra modifier l'ouverture des scrutins, ainsi que l'affichage des résultats, si cela s'avérait nécessaire.